

ORDER NO. PO491368

Issued on Wednesday, May 10, 2023 UTC
Created on Wednesday, May 10, 2023 UTC by CROSNOEMIE

SUPPLIER:

MT SOLUTIONS GUINEE
Conakry,
Guinea
Phone: +224 610646455
Contact: M Cedric Andr

TOTAL AMOUNT
522,128,194.00 GNF

SHIP TO:

Ecobank
Immeuble Al Iman avenue de la
Rpublique commune de Kaloum
CONAKRY, BP 5687 CONAKRY-GUINEE
Guinea

BILL TO:

Ecobank
Immeuble Al Iman avenue de la
Rpublique commune de Kaloum
CONAKRY, BP 5687 CONAKRY-GUINEE
Guinea

DELIVER TO:

EGN
Cost Center:
Department Name: ECOBANK BUSINESS SERVICES
Account:
Account Name: JETONS DE PRESENCE
Branch Code:
ID: EGNHO999
Name: EGN - Agence Principale Kaloum

Payment Terms: Payment due 30 days after invoice submission

Requester: CROSNOEMIE

PR No.: PR762975

LINE ITEM DETAILS (2 LINE ITEMS)

NO.	DESCRIPTION	PART NUMBER	QTY	NEED-BY DATE	UNIT PRICE	AMOUNT
1	TRAVAUX MENUISERIE SERRURERIE ALMUNIU DU 1er...		1 each	Friday, June 30, 2023 UTC	366,078,244.00 GNF	366,078,244.00 GNF

Full Description: TRAVAUX MENUISERIE SERRURERIE ALMUNIU DU 1er 2e ET 3e NIVEAUX DE MANQUEPAS

Req. Line No.: 1

NO.	DESCRIPTION	PART NUMBER	QTY	NEED-BY DATE	UNIT PRICE	AMOUNT
2	TRAVAUX DE CLIMATISATIONS DU 1er 2e ET 3e ...		1 each	Friday, June 30, 2023 UTC	156,049,950.00 GNF	156,049,950.00 GNF

Full Description: TRAVAUX DE CLIMATISATIONS DU 1er 2e ET 3e NIVEAUX DE MANQUEPAS

Req. Line No.: 2

TOTAL AMOUNT

TERMS AND CONDITIONS OF PURCHASE

CONDITIONS D'ACHAT

1- Les articles/services fournis contre ce bon de commande seront vérifiés et jugés conformes aux normes acceptables ECOBANK;

2- ECOBANK ne paiera les factures que si les livraisons sont faites contre des bons de commande officiels portant les signatures autorisées.
Le numéro de commande doit figurer et sur les bons de livraisons et sur les factures.

3-La banque se réserve le droit d'annuler cette demande si les articles/services demandés ne sont pas fournis au plus tard le _____ 201__

4- Tout changement dans les prix déjà communiqués doit être approuvé par la banque avant livraison.

DENONCIATION DE CONFLITS D'INTERETS

Le Fournisseur par la présente déclare solennellement que ni lui ni aucun membre de son personnel n'a offert ou offrira aux représentants, dirigeants, employés ou tout autre agent de la Banque tout avantage en nature ou en numéraire, direct ou indirect, résultant de la signature ou en relation avec la signature du présent contrat ou tout autre contrat signé ou à signer avec la Banque ou pour tout autre motif visant à lui conférer un avantage.

Toute violation des présentes dispositions par le Fournisseur donne à la Banque le droit soit de suspendre soit de terminer le contrat au tort exclusif du Fournisseur, étant entendu que les montants contractuellement dus au moment de la suspension ou résiliation seront payables dans les conditions prévues par la loi.